

LE TREMPLIN DES 48H – Edition 2023 - REGLEMENT

Article 1 - Objet

Le « Tremplin des 48H » se déroule lors des 48H de la pige, rendez-vous annuel de l'association Profession : Pigiste. Plusieurs rédacteurs en chef de médias présents à l'événement proposent une bourse (le Tremplin) aux participants. Ils s'engagent à commander une pige aux candidats sélectionnés pendant l'atelier participatif.

Article 2 – Déroulement / Choix du lauréat

- Les rédacteurs en chef des médias qui participent au « Tremplin des 48h » établissent un cahier des charges dans lequel ils précisent leurs attentes (approche, types de sujet, terrain de réalisation, longueur...) Il est consultable sur le site de Profession : Pigiste.
- Les candidats consultent ce cahier des charges, et établissent en fonction leur proposition de synopsis (reportage, enquête, portrait...) - Les candidats envoient leur candidature à l'adresse mail : **info@pigiste.org** avant la date limite indiquée sur le site de Profession : Pigiste.
- Sous peine de ne pas pouvoir être retenus, les candidats doivent impérativement préciser dans l'objet du mail : « **Tremplin – synopsis pour xxx** » (en précisant le nom du média choisi). Le synopsis et toutes les informations utiles, notamment les coordonnées (portable et mail) du candidat doivent être **dans le corps du mail**. Aucune pièce jointe ne sera examinée.
- Après contrôle par l'équipe du « Tremplin des 48H », tous les synopsis proposés seront anonymisés et transmis au rédacteur en chef concerné, dès lors qu'ils remplissent les conditions énoncées dans ce règlement et le cahier des charges propre à chaque média.
- Une présélection de synopsis est effectuée en amont de l'événement par chaque rédacteur en chef participant.
- Durant les 48H de la Pige, les candidats dont les synopsis ont été présélectionnés présentent oralement leur sujet durant un atelier collectif animé par le rédacteur en chef du média présent aux 48H. Les candidats dont le synopsis n'aura pas été présélectionné peuvent assister à l'atelier de leur choix, mais ne présenteront pas leur sujet (sauf en cas de désistement d'un candidat présélectionné, et sur décision du rédacteur en chef animant l'atelier).
- Après ces présentations de quelques minutes, chaque rédacteur en chef sélectionne un ou plusieurs sujets qu'il s'engage à commander sous forme de pige au candidat qui l'a présenté.
- Les résultats de chaque atelier sont annoncés à la fin des 48H en séance plénière.
- Les lauréats s'engagent à réaliser et à livrer leur reportage au média dans les conditions définies avec lui.

Article 3 – Conditions

Pour les rédacteurs en chef : Chaque rédacteur en chef de média qui participe au « Tremplin des 48H » doit présenter un cahier des charges avant l'événement sur le site dédié aux 48H de la pige, pour que les candidats puissent adapter au mieux leur proposition. Chaque rédacteur en chef qui participe au « Tremplin des 48H » s'engage à commander un sujet parmi ceux qui ont été présélectionnés par lui et présentés par oral lors de l'atelier.

Pour cette commande, le journaliste pigiste sera intégralement payé en salaire, au tarif en vigueur dans le média et conformément à la Convention collective nationale des journalistes. Le paiement interviendra au plus tard le mois suivant la date de rendu, et ce même si l'article n'est pas publié, est publié tronqué ou si sa publication est repoussée. Le remboursement d'éventuels frais de reportage devra être discuté avant le rendu de l'article.

Pour les candidats : Le « Tremplin des 48h » est ouvert à tous les journalistes pigistes inscrits et présents aux 48H de la pige. La candidature est incluse dans le prix d'inscription du participant aux 48H de la pige. Le candidat doit présenter lui-même son projet d'article lors

de l'atelier. Chaque candidat ne peut candidater que pour un seul média, et ne proposer qu'un seul synopsis.

Pour être retenu par l'équipe du « Tremplin des 48H » et présenté au rédacteur en chef ou chef de rubrique du média, le synopsis doit remplir les conditions suivantes :

- Le synopsis doit respecter le cahier des charges exposé par le rédacteur en chef du média
- **L'objet du mail** doit contenir : « Tremplin – synopsis pour xxx » (en précisant le nom du média choisi)
- Le synopsis doit être en langue française
- Le synopsis doit être précédé d'un titre
- Le synopsis doit être court, soit 1500 signes au maximum, espaces compris
- Le synopsis doit être **dans le corps du mail**
- Le média auquel le synopsis est destiné doit être précisé dans l'objet du mail
- Le candidat doit indiquer ses coordonnées (mail et portable), **dans le corps du mail** avec son synopsis.

Chaque proposition de synopsis sera anonymisée, avant d'être transmise au rédacteur en chef ou chef de rubrique du média par l'équipe des « Tremplins des 48H ».

Article 4 - Incompatibilité

- Les participants ne peuvent candidater que pour une seule pige. Ils doivent donc choisir un seul média avec lequel ils souhaitent collaborer, et ne proposent qu'un seul synopsis.
- Les membres du bureau de Profession : Pigiste ne peuvent pas participer au « Tremplin des 48H ».
- Les bénévoles de Profession : Pigiste qui reçoivent les candidatures ne peuvent pas participer au « Tremplin des 48H ».
- Les gagnants de la précédente édition des « Tremplin des 48H » ne peuvent pas participer à l'édition en cours, et ce, quel que soit le média.

Article 5 – Responsabilité

- L'association Profession : Pigiste se réserve le droit d'annuler « le Tremplin des 48H » au titre du présent règlement. Dans ce cas, aucun candidat ne pourra réclamer une quelconque indemnisation.